****

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**MRC ROBERT-CLICHE**

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-ODILON-DE-CRANBOURNE**

***Séance ordinaire du 7 novembre 2016***

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Odilon-de-Cranbourne, tenue au 111 rue Hôtel-de-Ville à Saint-Odilon-de-Cranbourne, le septième jour de novembre 2016.

**Sont présents :**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Mesdames les conseillères : | |  | | --- | | Denise Roy  Lynda Poulin  Marjolaine Deblois | |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Messieurs les conseillers : | |  | | --- | | Alain St-Hilaire  Mario Boily  Patrice Giguère | |

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire André Labbé.

**Est aussi présente :**

La directrice générale, Madame Dominique Giguère.

**Ordre du jour**

1. **Ouverture de la séance**
   1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. **Administration générale et greffe**
   1. Adoption du procès-verbal 3 octobre 2016
   2. Adoption des comptes
   3. Règlement 345-2016 : Normes de construction pour les unités foncières vacantes en zone agricole permanente
   4. Règlement 346-2016 : Copropriété en périmètre urbain
   5. Rapport du maire 2016
   6. Personnes endettées envers la municipalité
   7. Déclaration d'intérêts pécuniers
   8. Convention collective
   9. Employés non-syndiqués
   10. Résolution données numériques
   11. Commandites (Comité d'Aide Beauceville, Club Axel, Fondation Santé Beauce-Etchemin, Hockey inter-scolaire, Hockey féminin collégial du Collège Édouard-Montpetit)
3. **Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**
   1. Rapport urbanisme octobre 2016
   2. Acquisition parcelle lot 5 368 049
   3. Prolongement rue des Peupliers
4. **Travaux publics**
   1. Aide à l'amélioration du réseau routier municipal
   2. Lumière intersection rang 6 Ouest et Grande ligne
5. **Sécurité public et incendie**
   1. Rapports d'interventions septembre et octobre 2016
6. **Loisir, organismes et activités culturelles**
   1. Fabrique
   2. Terrain de baseball
   3. Représentant
7. **Affaires nouvelles**
   1. Caméras
8. **Période de questions**
9. **Divers**
   1. Lecture de la correspondance
   2. Rapport des organismes
10. **Levée de l'assemblée**

**1. Ouverture de la séance**

**1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

**Résolution 151-11-2016**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté avec l'ajout du point 7.1 Caméras.

Adoptée

**2. Administration générale et greffe**

**2.1 Adoption du procès-verbal 3 octobre 2016**

**Résolution 152-11-2016**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le procès-verbal du 3 octobre 2016 soit adopté tel que préparé par la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère.

Adoptée

**2.2 Adoption des comptes**

**Résolution 153-11-2016**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, Dominique Giguère, soit autorisée à payer la liste des comptes au 31 octobre 2016 au montant de 201 115,78$.

Adoptée

**2.3 Règlement 345-2016 : Normes de construction pour les unités foncières vacantes en zone agricole permanente**

**Résolution 154-11-2016**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme* ;

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a adopté le 11 mai 2016 le règlement 186-16 modifiant le SADR ;

ATTENDU QUE suite aux modifications apportées au SADR de la MRC Robert-Cliche, le règlement 327-2014 relatif aux conditions d’émission de permis de construction doit être modifié ;

ATTENDU QU’un avis de motion du présent règlement a été donné et que le projet du règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 3 octobre 2016;

ATTENDU QU’une assemblée de consultation a été tenue le 1er novembre 2016;

ATTENDU QU’ une dispense de lecture est demandée à la suite de l’envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l’objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #345-2016: normes de construction pour les unités foncières vacantes en zone agricole permanente soit adopté.

Adoptée

**2.4 Règlement 346-2016 : Copropriété en périmètre urbain**

**Résolution 155-11-2016**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne est assujettie aux dispositions de la *Loi sur l’aménagement et l’urbanisme;*

ATTENDU QUE le conseil est favorable et souhaite autoriser la copropriété dans le périmètre d’urbanisation ;

ATTENDU QUE le règlement de lotissement 325-2014 doit être modifié pour inclure la copropriété ;

ATTENDU QU’un avis de motion a été donné et que le projet de règlement a été adopté conformément à la Loi lors de la séance du 3 octobre 2016 ;

ATTENDU QU’une assemblée de consultation a été tenue le 1er novembre 2016;

ATTENDU QU’ une dispense de lecture est demandée à la suite de l’envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins quarante-huit heures avant la séance du conseil, conformément à l’article 445 du Code municipal du Québec, et que tous les membres présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, la directrice générale et secrétaire-trésorière en ayant précisé l’objet;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le règlement #346-2016: Copropriété en périmètre urbain soit adopté.

Adoptée

**2.5 Rapport du maire 2016**

Monsieur André Labbé, maire, présente son rapport sur la situation financière au 1er octobre 2016 conformément aux exigences du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire (MAMOT).

**2.6 Personnes endettées envers la municipalité**

**Résolution 156-11-2016**

CONSIDÉRANT l’article 1022 du Code Municipal à l’effet que la secrétaire-trésorière doit préparer en novembre la liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne approuve l’état des personnes endettées envers la municipalité pour taxes municipales.

Adoptée

**2.7 Déclaration d'intérêts pécuniers**

Les membres du Conseil déposent leur déclaration des intérêts pécuniers. Cette déclaration est obligatoire en vertu des dispositions des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*.

**2.8 Convention collective**

**Résolution 157-11-2016**

Il est proposé par Denise Roy et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter la convention collective telle que négociée et présentée par le comité ressources humaines;

D'autoriser le maire, M. André Labbé et la directrice générale, Mme Dominique Giguère, à signer la convention collective pour et au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Adoptée

**2.9 Employés non-syndiqués**

**Résolution 158-11-2016**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accorder les augmentations salariales des employés non-syndiqués tel que prévu selon l'Aide-mémoire de la rencontre du 1er novembre 2016 du consultant M. Jocelyn Benoit.

Adoptée

**2.10 Résolution données numériques**

**Résolution 159-11-2016**

ATTENDU QUE la MRC Robert-Cliche a la garde de données numériques de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, par exemple cadastre, matrice graphique, zonage municipal, rôle d'évaluation ou autres;

ATTENDU QUE certains fournisseurs de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demandent ces données numériques afin d'accomplir adéquatement et efficacement leur mandat;

ATTENDU QUE ces données numériques serviront exclusivement à réaliser des mandats municipaux. Le mandataire ne devra les utiliser à aucune autre fin. À cet effet la MRC Robert-Cliche obtiendra par écrit cette restriction sur l'utilisation des données numériques au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne;

ATTENDU QUE cette résolution remplace la résolution 15-07-2015;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

D'autoriser la MRC Robert-Cliche à remettre et à recevoir; des fournisseurs et mandataires, au nom de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne, les données numériques de la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne.

Adoptée

**2.11 Commandites (Comité d'Aide Beauceville, Club Axel, Fondation Santé Beauce-Etchemin, Hockey inter-scolaire, Hockey féminin collégial du Collège Édouard-Montpetit)**

**Résolution 160-11-2016**

Il est proposé par Marjolaine Deblois et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

D'octroyer une commandite de 200$ pour la Grande Guignolée 2016 du Comité d'Aide de Beauceville;

D'acheter une publicité de 50$ dans la brochure du spectacle du Club de patinage artistique Axel;

DE contribuer financièrement à la campagne 2016-2017 de la Fondation Santé Beauce-Etchemin du montant de 750$;

DE commanditer l'hockey inter-scolaire pour un montant de 400$;

D'allouer 50$ à l'équipe de Hockey féminin collégial du Collège Édouard-Montpetit considérant la présence d'une citoyenne de St-Odilon au sein de l'équipe.

Adoptée

**3. Aménagement, urbanisme et hygiène du milieu**

**3.1 Rapport urbanisme octobre 2016**

Le rapport des permis émis pour le mois d'octobre est déposé au conseil tel que préparé par la responsable de l'urbanisme, Mme Mélissa Chrétien.

**3.2 Acquisition parcelle lot 5 368 049**

**Résolution 161-11-2016**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

De mandater M. André Labbé, maire et Mme Dominique Giguère, directrice générale, pour négocier l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 5 368 049.

Adoptée

**3.3 Prolongement rue des Peupliers**

**Résolution 162-11-2016**

Il est proposé par Alain St-Hilaire et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

De mandater M. André Labbé, maire et Mme Dominique Giguère, directrice générale, pour négocier le prolongement de la rue en même temps que l'acquisition d'une parcelle de terrain du lot 5 368 049.

Adoptée

**4. Travaux publics**

**4.1 Aide à l'amélioration du réseau routier municipal**

**Résolution 163-11-2016**

Il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le ou les chemins pour un montant subventionné de 11 011$, conformément aux exigences du Minitère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des tranports;

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

**4.2 Lumière intersection rang 6 Ouest et Grande ligne**

**Résolution 164-11-2016**

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la Route 276 et de la Grande Ligne est mal éclairée;

CONSIDÉRANT QU'une problématique est soulevée par les citoyens et les utilisateurs de ces routes;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs incidents ont été relevés à cet intersection dû au manque d'éclairage;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers est primordiale;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Denise Roy et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la municipalité de Saint-Odilon-de-Cranbourne demande au ministère des Transports, de la Mobilité et de l'Électrification des transports d'ajouter une nouvelle lumière à l'intersection de la Grande Ligne et de la Route 276 afin de diminuer les risques d’accidents et rendre cet artère plus sécuritaire;

QUE la municipalité accepte de prendre en charge les coûts reliés à l'inspection, l'entretien et la consommation d'énergie de cette lumière.

Adoptée

**5. Sécurité public et incendie**

**5.1 Rapports d'interventions septembre et octobre 2016**

**Résolution 165-11-2016**

Il est proposé par Mario Boily et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

D'accepter les rapports mensuels de septembre et octobre 2016 du service incendie tel que préparés par le directeur incendie, Robert Ruel.

Adoptée

**6. Loisir, organismes et activités culturelles**

**6.1 Fabrique**

La Directrice générale informe le conseil que la Fabrique a fait son assemblée de paroissiens concernant le projet de vente d'une partie du lot 4 340 768.

**6.2 Terrain de baseball**

**Résolution 166-11-2016**

ATTENDU QUE l'OTJ de St-Odilon fait la réfection de son terrain de baseball à l'aide de la subvention PIC 150;

ATTENDU QUE l'OTJ doit avancer l'argent du projet avant la réception de la subvention;

ATTENDU QUE l'OTJ n'a pas les liquidités néccessaires;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Mario Boily et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

DE faire une avance de 49 573$ représentant la subvention du PIC 150;

DE demander à l'OTJ de lui rembourser l'avance dès la réception de ladite subvention.

Adoptée

**6.3 Représentant**

**Résolution 167-11-2016**

CONSIDÉRANT la démission de Mme Denise Roy au poste de secrétaire-trésorière de l'OTJ de St-Odilon;

CONSIDÉRANT qu'un membre du conseil siège sur les organismes à laquelle la municipalité accorde des subventions;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Patrice Giguère et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

DE nommer Mme Lynda Poulin comme représentante de la municipalité au niveau de l'OTJ de St-Odilon.

Adoptée

**7. Affaires nouvelles**

**7.1 Caméras**

Suite au vol de la tondeuse au garage municipal, une enquête a été menée par la Sûreté du Québec et ce, sans résultat. Pour éviter qu'une telle situation se répète dans le futur, le conseil désire que des caméras soient installées. Ce point sera ramené lors de la préparation du budget.

**8. Période de questions**

Aucune question dans la salle.

**9. Divers**

**9.1 Lecture de la correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance.

**9.2 Rapport des organismes**

Les conseillers concernés font un rapport des organismes: l'O.T.J., le H.L.M. et le Centre Curé Larochelle.

**10. Levée de l'assemblée**

**Résolution 168-11-2016**

Il est proposé par Lynda Poulin et résolu à l’unanimité des membres présents de ce conseil :

QUE la séance soit levée à 21h30.

Adoptée

Je, André Labbé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal.

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |
| ***André Labbé***,  **Maire.** |  |  |  | ***Dominique Giguère***,  **Directrice générale.** |